

Santé et prévoyance à l'AEFE

Dorénavant, les **fonctionnaires détachés** et les **personnels des services centraux** qui en font la demande perçoivent, dans le cadre d'une mesure transitoire, une participation à la protection sociale complémentaire (PSC) de 15 euros. **Avis aux retardataires !**

Une avancée CFDT négociée auprès de la Fonction publique

C'est avec retard, en 2026, que ces mêmes personnels bénéficieront tous d'une prise en charge d'une couverture sociale complémentaire **subventionnée par l'employeur**.

Bilan cependant positif : le coût supporté individuellement sera moins important.

Le Sgen-CFDT de l'étranger, signataire de l'accord-cadre santé

Concrètement, les agentes et agents bénéficiaires des Affaires étrangères et de l'AEFE seront doté-es d'une **couverture santé négociée pour l'étranger**. Le Sgen-CFDT de l'étranger veille, en pleine collaboration avec la CFDT-MAE, à ce qu'elle soit **très couvrante**.

La mise en place du **volet prévoyance**, contrat collectif à adhésion facultative est actuellement en discussion : *congés longs en incapacité de travail, invalidité, rente éducation en cas de décès*. Compte tenu du détachement et de la limitation du temps de séjour à l'étranger, le Sgen-CFDT s'interroge sur la possibilité d'un rattachement pour ce seul volet au ministère de l'Éducation nationale.

La mise en place de la protection sociale complémentaire constituera une évolution forte : le Sgen-CFDT milite pour une meilleure couverture à moindre coût et pour une large souscription au volet prévoyance facultatif.